

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 17/12/2018

L'an 2018 et le 17 Décembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : METAIRIE Maxime, METIVIER Lucien

Absent(s) : M. LAURENT Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à Mme JUBEAU Emmanuelle

Excusé(s) : M. BENESTEAU Daniel

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procuration : 1

Date de la convocation : 10/12/2018

Date d'affichage : 20/12/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 20/12/2018

Et publication ou notification

Du : 20/12/2018

Secrétaire de séance : Mme TSIEN Sylvie

ORDRE DU JOUR

- I- SIVM - transfert de propriété du gymnase
- II- Délibération programme voirie 2019
- III- Vente de bois appartenant à la Commune
- IV- Tracteur de la Commune : devis
- V- Devis concernant la rénovation du logement rez-de-chaussée 3 Place du Pilori
- VI- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26/11/2018

I- SIVM - transfert de propriété du gymnase

Vu la délibération 2018-11-12 du 7 novembre 2018 de la commune de Durtal

Considérant que le Syndicat intercommunal à vocation multiple de Durtal (SIVM de Durtal) est propriétaire d'un gymnase situé à Durtal qui accueille les activités physiques et sportives des élèves du Collège ;

Considérant que le SIVM de Durtal compte parmi ses effectifs un seul agent, au grade d'infirmière territorial, mise à disposition d'une association, le Centre de santé de Durtal,

Il est proposé au Conseil municipal :

D'accepter la dissolution du syndicat au moment du départ à la retraite de son agent, soit environ en 2024, avec transfert de propriété du gymnase à la commune de Durtal à l'euro symbolique,

De prendre acte que la commune de Durtal, à partir de l'exercice 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liées au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte un transfert de propriété du gymnase au moment de la dissolution du SIVM, soit lors du départ à la retraite de l'agent, à l'euro symbolique, à la commune de Durtal,

- Prend acte que la commune de Durtal, à partir de l'exercice 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liées au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

II- Délibération programme voirie 2019

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : Estimation des travaux de voirie pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir les travaux suivants pour l'année 2019
Nettoyage et curage de fossé :

- Chemin du Mortier
- Chemin de la Lande
- VC n°12 (Route des naitrais)

Rechargement, réfection, enduit :

- VC n°11 (Chemin du Pont)
- VC n°12 (Route des Naitrais)

Pose de canalisation, regard :

- Allée du Tennis

Chemin de la Braudière :

- Pose de bordure et caniveaux
- Confection d'un regard
- Reprise des entrées en bicouche
- Réfection bicouche

Soit pour une estimation totale de **20 845.30 € HT - 25 014.36 € TTC**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

III- Vente de bois appartenant à la Commune

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : Suite à la dernière réunion de conseil municipal le 26/11/2018, Monsieur METIVIER avait proposé de donner le bois à la personne chargée de l'abattage au niveau du lieu-dit « Chemin du Pont » sur la pente du talus appartenant à la Commune longeant la parcelle section C n°626.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de donner le bois à la personne chargée de l'abattage au niveau du lieu-dit « Chemin du Pont » sur la pente du talus appartenant à la Commune longeant la parcelle section C n°626.

- De faire paraître un article sur le bulletin municipal afin de connaître les personnes intéressées pour cet abattage de bois de bouleau.

- Autorise Monsieur Le Maire ou Monsieur MÉTIVIER à faire appel à un entrepreneur pour éclaircir les pins appartenant à la Commune concernant notamment les parcelles section C n°713-714-715-716-717-718-719-720 et 729 et la parcelle section A N° 166.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Tracteur de la Commune : devis

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : Suite à la panne du tracteur, l'entreprise SOREAU AGRI a envoyé un devis de réparation de 13 178.99 TTC. Suite au montant élevé de la réparation, Monsieur METIVIER propose d'acheter un autre tracteur et présente deux devis.

Entreprise	HT
SOREAU AGRI	
KUBOTA TYPE 9540 du 07/08/2014 - 3700 heures	20 000
MODEMA AGRI	
KUBOTA TYPE 9540 de 2010 - 3102 heures	29 000

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de s'orienter sur l'achat d'un nouveau tracteur et demande d'avoir d'autres devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

V- Devis concernant la rénovation du logement rez-de-chaussée 3 Place du Piloni

Rapporteur : Madame JUBEAU

Exposé : Présentation de plusieurs devis pour la rénovation de l'appartement Rez-de-chaussée - 3 Place du Piloni

	Pascal CONGNARD (PEINTURE)		SARL BOUCHARD – VINCENT (PEINTURE)		PLAQUI STE TJD	Entreprise ALAIN CRISPIN (PLAQUISTE)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	HT	TTC
CHAMBRE Ponçage-fibre de verre – peinture (plafond – mur –boiseries)	1 544,49 €	1 853,39 €	1 130,50 €	1 356,60 €	836,00 €		
CHAMBRE Pose d'une trappe de visite					80,00 €		
CHAMBRE Entourage de fenêtre (démontage de la totalité de l'entourage de fenêtre, produit hydrofuge, pose isolant, placo, joint de finition)					535,00 €	899,33 €	989,26 €
SALLE DE BAINS Lessivage - Ponçage- peinture (plafond – mur –boiseries)	408,71 €	490,46 €	270,60 €	324,72 €	310,00 €		
DEGAGEMENT/ SALLE DE BAIN Réfection cloison séparative en placo/laine de verre						205,00 €	225,50 €
DEGAGEMENT/ COULOIR Ponçage – fibre de verre – peinture (plafond – mur –boiseries)	421,19 €	505,43 €	357,50 €	429,00 €	210,00 €		
CUISINE Lessivage – ponçage – peinture (plafond – mur)	1 086,98 €	1 304,38 €	799,60 €	959,52 €	420,00 €		
CHEMINÉE Restructuration des bas de cheminée					180,00 €	111,00 €	122,10 €
Aménagement de chantier						52,50 €	57,75 €
Montant total	3 461,37 €	4 153,66 €	2 558,20 €	3 069,84 €	2 571,00 €	1 267,83 €	1 394,61 €

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir la SARL BOUCHARD VINCENT (peintre) pour un montant de 2 558.20 € HT et l'entreprise ALAIN CRESPIN (plaquiste) pour un montant de 1 267.83 € HT.
- Charge Madame JUBEAU de les contacter et l'autorise à signer les devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

VI- QUESTIONS DIVERSES

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes

Sans autre question la séance est levée à 22h52.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU : **Excusé**

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE :

Mme Anne MONNIER :
(Procuration à Mme JUBEAU)

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT : **Absent**

Mme Evelyne CHAMPION :